

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC 2023 - SEDEI agence de Compiègne

(Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA DE 20 %)

« Honoraires charge vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandant » **Le barème doit être effectivement pratiqué conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière**

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 20 000 €	3 000 €
de 20 001 € à 50 000.00 €	6 000 €
de 50 001 € à 70 000 €	8 000 €
de 70 001 € à 100 000 €	9 000 €
de 100 001 € à 150 000 €	10 000 €
de 150 001 € à 170 000 €	12 000 €
de 170 001 à 220 000 €	13 000 €
de 220 001 € à 300 000 € avec un minimum de 13 200 €	6 %
de 300 001 € à 400 000 € avec un minimum de 18 001 €	5.5 %
de 400 001 à 500 000 € avec un minimum de 22 001 €	5 %
Plus de 500 001 € avec un minimum de 25 001 €	4 %

Terrain à Bâtir : 10 % TTC à partir d'un prix de vente de 100 000 €

SEDEI

SA au capital de 175 280 euros - RCS Chaumont 303544258 - APE 6832 A

TVA intracommunautaire FR84 303544258

Siège social : 17 rue Général LECLERC - 52130 WASSY